

# LE DOMAINE DE PERONNE AU TEMPS DES LAMARTINE

JEAN-PIERRE  
PIETU



OEUVRE DE VACANCES DE PERONNE

8, PLACE MALUS 18 000 BOURGES

# LE DOMAINE DE PERONNE AU TEMPS DES LAMARTINE

1ère PARTIE: CHAMPAGNE, LANQUES, LE CARRUGE, SAINT-PIERRE.

PLAN GÉOMÉTRAL  
 DU DOMAINE DE S<sup>t</sup> PIERRE  
 COMMUNE DE PERONNE  
 appartenant à Monsieur DELAMARTINE

*Delamartine*

*M. Delamartine*

*H. Dupuis*

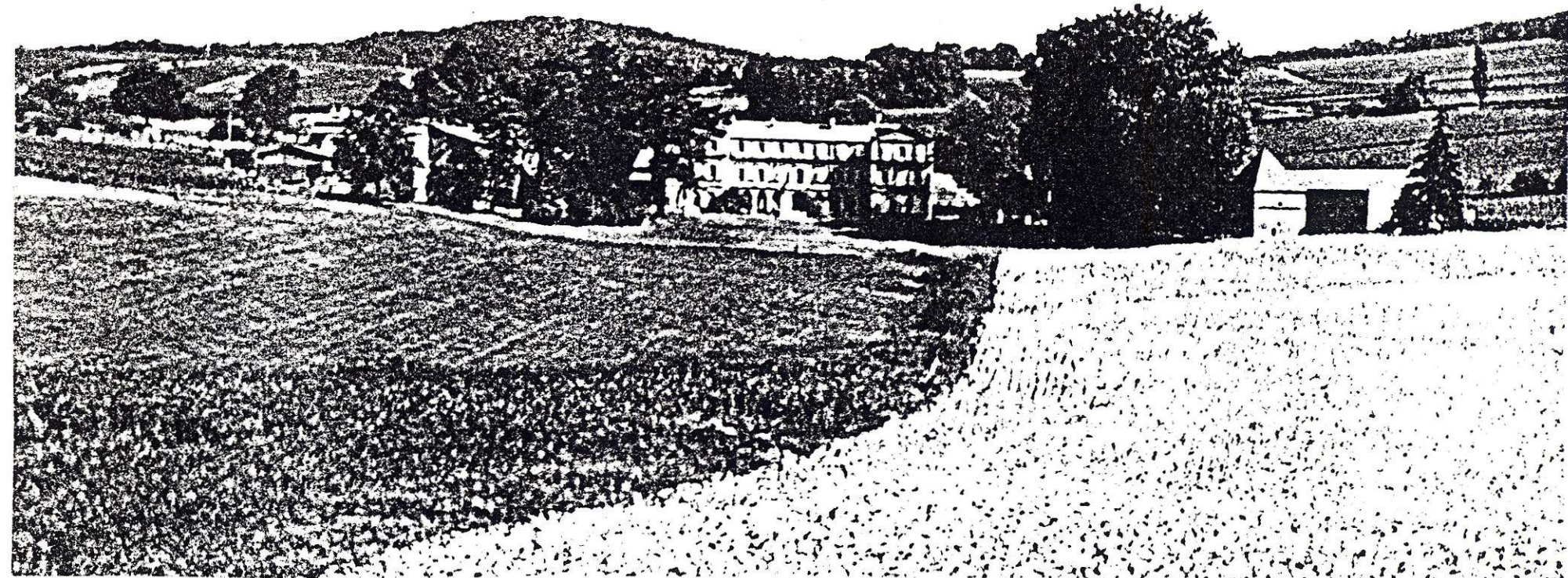
Carte Générale  
 des propriétés appartenant à M.  
 DUPUIS ROCH HENRY  
 situées sur les Communes  
 DE PERONNE  
 et  
 Classe  
 1882  
 Petite échelle de 1:10000

OEUVRE DE VACANCES DE PERONNE

PERONNE, à 4 kil de Lugny; 1 myr. 8 kil de Mâcon; et 4 myr 5 kil de Châlon.- Pop. 726, sup. 1054 hect.- Perception de St.- Albain. Bureau de poste, St.-Oyen.

Le château actuel a été bâti, il n'y a guère qu'un siècle et demi, par les moines de Cluny, sur les ruines d'un ancien château qui appartenait à Gontran, roi de Bourgogne. Ce lieu est remarquable par la célèbre ordonnance que ce prince y rendit le 10 novembre 585. Il ordonna, conformément aux dispositions du second concile de Mâcon, l'observation des dimanches et fêtes, qui était négligée. Cette ordonnance est adressée aux évêques et aux juges royaux. Elle enjoint aux uns d'instruire le peuple par leurs discours et par leurs exemples, aux autres d'être exacts à suivre dans leurs jugements les règles de la justice et de l'équité.

ANNUAIRE DE SAONE ET LOIRE 1834  
archives départementales de  
Saône et Loire.



En 1954, l'Union Départementale des Syndicats C.G.T. du Cher achète une propriété au Carruge, hameau de Péronne en Saône et Loire, pour créer une colonie de vacances.

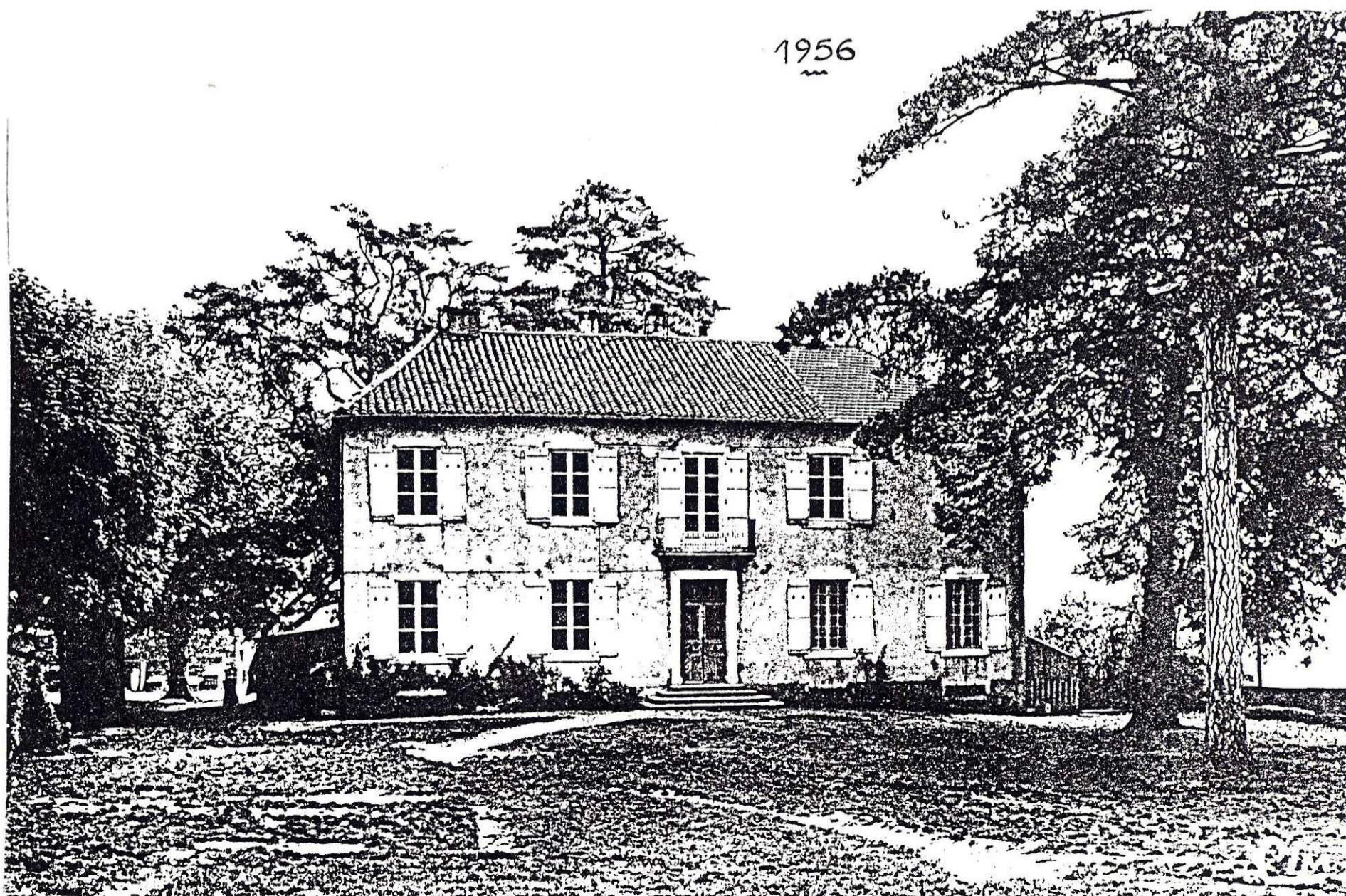
J'étais jeune à l'époque, mais je me souviens quand même des vers de Lamartine peints sur le mur du hall d'entrée, du cartouche des cartes postales de l'époque qui faisaient de la maison un "ancien pavillon de chasse vendu par le poète à la fin de sa vie", des vieux plans trouvés dans le grenier et qui portaient les noms de Delamartine, Roch Henri Dupuis, des habitants du hameau qui ne savaient plus très bien si le poète avait hérité de sa tante ou de son oncle...

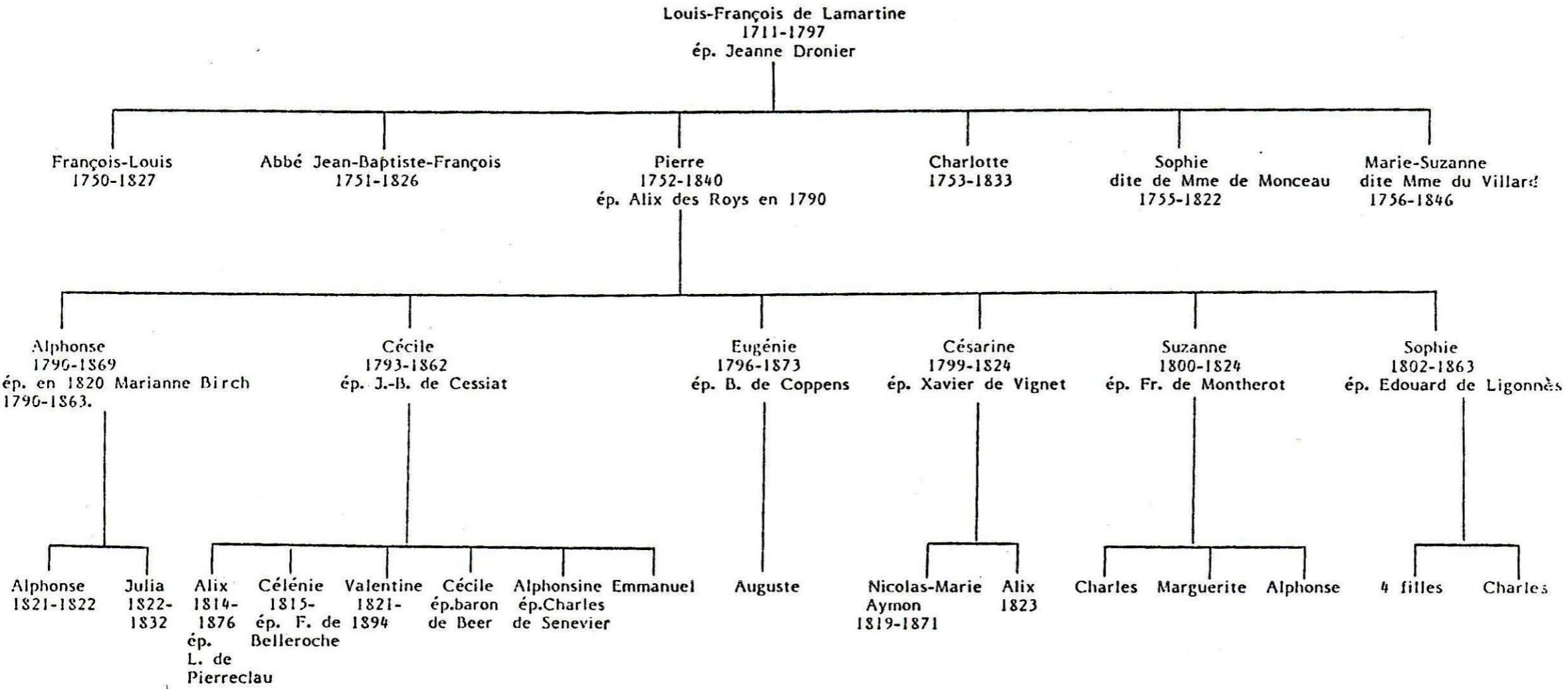
LAMARTINE à PERONNE ? Péronne n'est pas dans le circuit lamartinien!...Alors pourquoi est-il si présent dans la mémoire collective du village?

Le présent travail a simplement pour objet de donner quelques éléments qui permettent de mieux le comprendre.

octobre 1990  
Jean-Pierre Piétu

1956





Janvier 1789. Monsieur Louis François de Lamartine, 78 ans, seigneur de Péronne et Champagne (1) - charge qu'il tient de ses ancêtres depuis plus de 400 ans (2) - est soucieux. Ses affaires sont pourtant prospères et son aîné, François Louis, un " homme d'un esprit très supérieur et très cultivé " qui a " des connaissances presque universelles, une conversation prodigieusement intéressante et étendue " (3) est prêt à lui succéder. Déjà, " il règne dans la famille et le monde d'ici " et " rien ne se décide que par lui ou d'après lui " (4). Son fils cadet et ses filles, comme le veut la coutume, ont fait vœux de pauvreté ; son benjamin Pierre a embrassé une carrière militaire et " son état de capitaine est sa vie. Il n'a aucune espèce d'ambition, ni de fortune, ni de grade plus élevé, son idéal étant d'être ce qu'il est : un bon officier " . (5)

Si ce n'était l'impossibilité pour son aîné d'assurer la descendance et le maintien du nom de la famille, tout irait selon ses vues et l'ordre tel qu'il doit être.

Pierre, son troisième fils qui a choisi de faire une carrière militaire, doit assumer ce rôle.

Depuis déjà deux ans une jeune chanoinesse "mise en tutelle" chez Mme du Villars, la plus jeune des filles du seigneur, "attire" Pierre devenu capitaine.

Le seigneur et son aîné parlent souvent de cet amour mais peuvent-ils donner leur consentement à cette union ou doivent-ils chercher un autre parti qui assurera la sauvegarde du nom et si possible l'agrandissement du patrimoine familial ? (6)

Juillet 1789. " La Révolution ébranle tous les établissements humains et le sol même sur lequel on les fondait " (6) . Le lundi 27 juillet 1789 vers 14 heures, une troupe de cinquante " brigands " du haut Mâconnais s'attaquent au château de Péronne. Ils cherchent les terriers pour les détruire. Ils abattent cloches et girouettes symboles de l'oppression, arrachent et brisent le portail d'entrée, saccagent une porte et occasionnent quelques autres dégâts.(7)

---

(1) F. de Reyssié .La jeunesse de Lamartine

(2) Minutes de Me Bruyn, notaire à Lyon. Acte du 7/08/27.  
Archives Départementales du Rhône.

(3) Alphonse de Lamartine : Le manuscrit de ma mère  
5 mai 1827

(4) id.(3)

(5) id.(3)

(6) Alphonse de Lamartine : Le manuscrit de ma mère  
21 octobre 1829.

(7) La ronde des brigands en haut Mâconnais  
Association vive 89.1989 p.75 J.C. Latouille



"L'Assemblée Constituante est à l'oeuvre. Elle sape avec la force d'une raison pour ainsi dire surhumaine les privilèges et les préjugés sur lesquels reposait l'ancien ordre social". (1)

Le Seigneur de Péronne et Champagne doit prendre une décision, il donne le "consentement qui paraissait vraiment impossible" et en janvier 1790, Pierre de Lamartine, chevalier de Pratz épouse Françoise Alix Des Roys. "Les premiers éclats d'une tempête qui devait submerger un trône et secouer l'Europe se perdirent pour eux dans les premières joies de leur amour." (2)

Le 21 octobre 1790 naît Alphonse Marie Louis de Lamartine.

Le seigneur de Péronne et Champagne et son aîné qui pensent que ces "premiers tremblements de sol ne sont que passagers" (3) sont heureux. La descendance est assurée.

"Mais plus rien n'arrête les bouleversements révolutionnaires": les Lamartine n'émigrent pas et, "une nuit, le peuple vient les arracher de leur demeure. Ils sont jetés pêle-mêle dans un char escorté de gendarmes et conduits au milieu des huées et des cris de mort du peuple jusqu'à Autun en prison". Seuls la toute nouvelle Mme de Lamartine et son jeune fils sont libres. Dix huit longs mois s'écoulaient ainsi. Le 9 thermidor ouvre les prisons. "Toute la famille a traversé la grande tempête secouée par elle mais non renversée". (4)

Le domaine de Péronne et Champagne est intact. Il représente toujours près de 19% de la superficie de la commune soit 190 ha de jardins, vignes, terres, prés, bois que domine le château. (5) Les vigneron et agriculteurs qui occupent les quinze maisons du domaine ont entretenu les terres, pressoirs et cuves et nourris le cheptel.

Louis François de Lamartine "plein de jours" peut mourir "en paix" dans son lit. (6)

---

(1) Le manuscrit de ma mère A. de Lamartine  
21 octobre 1829

(2) id. (1)

(3) id. (1)

(4) id. (1)

(5) Calcul effectué sur les premières matrices cadastrales de Péronne - non datées - en additionnant les biens de Mme du Villars et ceux de François Louis à Péronne. Archives Départementales de Saône et Loire.

(6) Cf (1)



DÉPARTEMENT  
de Saône et Loire.

# CERTIFICAT DE DÉPÔT

CANTON

d. *Sugny*

Des États de Classemens de la Matrice cadastrale, de la  
Matrice des propriétés bâties et de l'Atlas parcellaire de la  
commune d. *Peronne* au  
Secrétariat de ladite commune.

COMMUNE

d. *Peronne*

Je, soussigné

de la commune d. *Peronne*

reconnais avoir reçu de M.

*Vitallis*, directeur des contributions, en exécution des instructions  
sur le cadastre,

1 Vol. relié en carton et parchemin, contenant les états de  
classemens des propriétés non bâties et bâties;

2 Vol. *idem*, contenant la matrice cadastrale et celle des  
propriétés bâties;

3 Vol. en forme d'atlas, contenant la feuille d'assemblage du  
plan de la commune, et *vingt* feuilles de plan  
de sections;

pour lesdites pièces être déposées au secrétariat de la commune, et  
communiquées sans déplacement, aux propriétaires, à l'effet d'y  
prendre les renseignemens nécessaires pour la formation des états  
de mutations.

A *Peronne*  
de *Mars*

ce *trante* du mois

1811.

*Gifford*  
*maire*



Les lois révolutionnaires ont aboli le droit d'aînesse et les biens du seigneur doivent être partagés. Cela se fera le 2 fructidor an V (19 août 1797) chez Me Despinay, notaire à Mâcon.

Le domaine est divisé en deux lots :

- Le premier est constitué du château de Péronne, des neuf maisons d'agriculteurs, des 90 ha de terres diverses et vignes qui l'entourent. Il échoit, en pleine propriété à Madame Marie Suzanne de Lamartine dite Madame du Villard.

- Le second comprend les six maisons d'exploitation et les quelques 100 ha de terres diverses et de vignes situés sur les anciennes paroisses de St Pierre de Lanques et de Champagne. Ce dernier est attribué à François Louis de Lamartine l'aîné, en indivision avec sa soeur Marie-Anne(2)

Si Mme du Villard hérite d'un domaine homogène dont le centre est la maison du maître, celui de son frère qui gère, selon l'ordre ancien, pour sa soeur n'est que terre sans âme: le propriétaire ne peut s'y loger convenablement ni y stocker ses récoltes.

En physiocrate averti, celui-ci se doit de créer un vrai domaine où le maître, sans être toujours présent, pourra surveiller, organiser, impulser de nouvelles méthodes. Il lui faut construire une maison de maître. Pour l'implantation de cette construction, François Louis a choisi le lieu dit Le Carruge situé sur l'ancienne paroisse de Champagne (3), carrefour entre St Maurice des Prés et Péronne, St Pierre et le moulin Chevraut.

Cette maison est édifiée sur deux grandes caves voûtées et fait face à une maison d'agriculteur possédant déjà granges, étables, écuries. Il n'oublie pas, bien sûr, de la faire surmonter d'une cloche et d'une girouette!

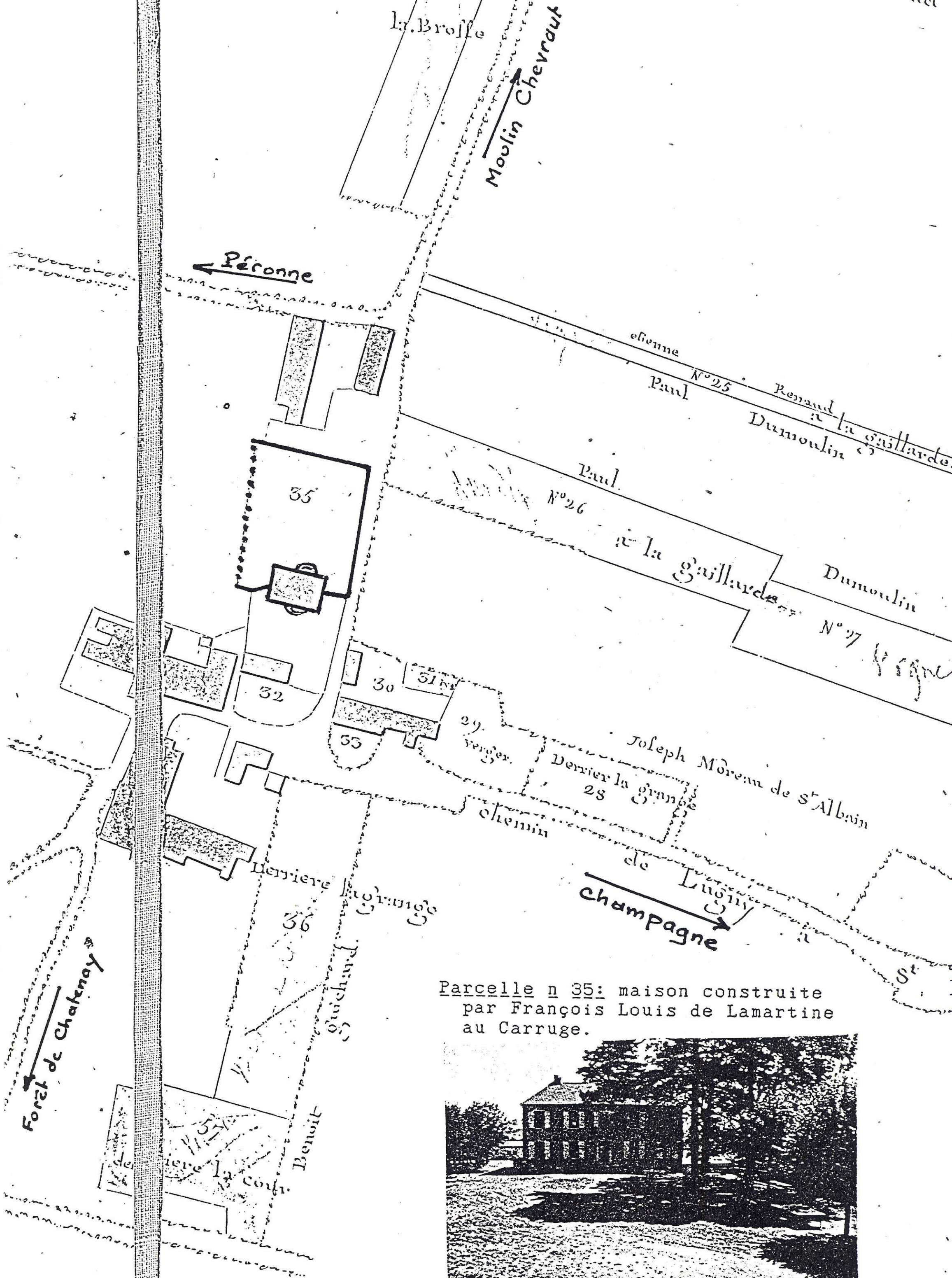
---

(1) Date citée par François Louis en son testament olographe. Archives Départementales de Saône et Loire.

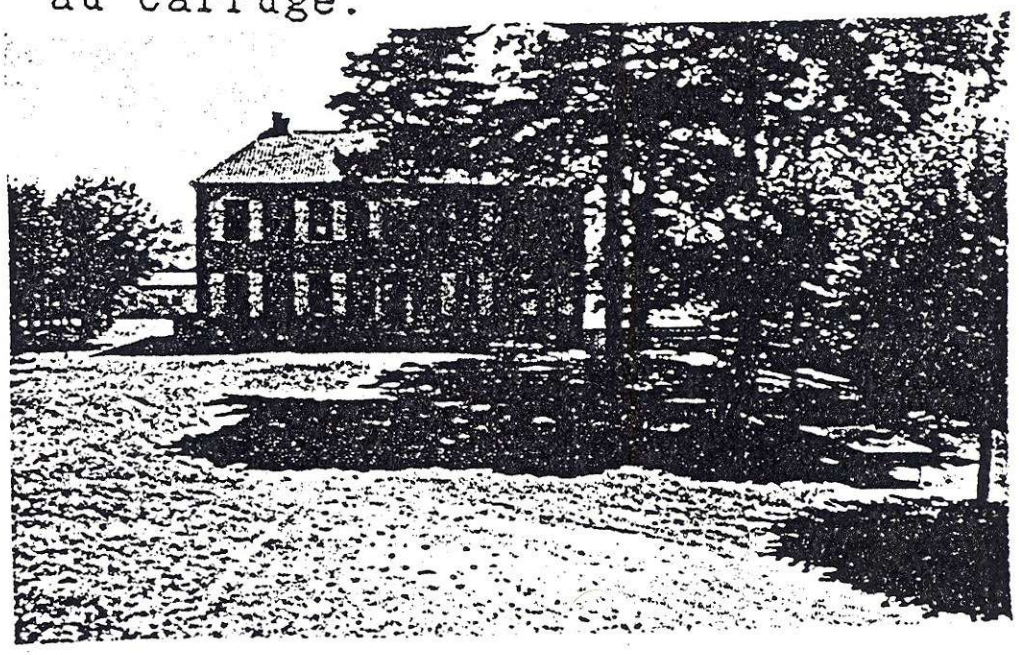
(2) Les premières matrices cadastrales de Péronne portent pour le domaine de Saint Pierre, les noms de François Louis et de Marie Anne, sa soeur. La première disposition de son testament annule cette indivision.

(3) Le nouveau découpage administratif a bouleversé les anciennes paroisses: Saint Pierre devenu hameau de Péronne a absorbé Lanques; la majeure partie de Champagne est devenue hameau de Saint Maurice des Prés: seuls les lieux-dits Le Carruge et la Tour de Champagne restent sur Péronne.

La paroisse de Champagne est probablement la paroisse dédiée à Saint Jean citée par E. Magnien dans "HISTOIRE DE MACON ET DU MACONNAIS" page 89. (voir annexe)



Parcelle n 35: maison construite par François Louis de Lamartine au Carrage.



Extrait du plan déposé à la MAIRIE DE PERONNE

Mme de Lamartine écrit le 11 octobre 1801 :  
"mon beau frère m'a mené hier au hameau de Champagne, près du château de Péronne, qui appartient aussi à la famille. Il m'a fait visiter une jolie maison qu'il vient de construire pour faire de cette propriété maintenant bâtie un lot pour un de nos enfants."(1)

François Louis vend, achète (2), construit des maisons, des caves, des pressoirs et plante un nombre considérable de vignes(3). Il a maintenant un vrai domaine.

Il en fait dresser le "plan géométral" en couleur.

C'est ce plan non daté que nous avons retrouvé dans le grenier de l'oeuvre de vacances aujourd'hui propriétaire des lieux et qui a été donné, en 1986, à la commune de Péronne. (4)

Ce plan porte la mention " Plan géométral du domaine de St Pierre Commune de Péronne appartenant à Mr Delamartine" (en un seul mot). Il est antérieur au premier cadastre de la commune: en effet les parcelles sont numérotées de 1 à 159, sans référence à un quelconque plan d'ensemble. Il permet de visualiser l'importance de la propriété qui comporte 105 ha en 1811, 110 en 1821 dont 27 ha de vignes soit 37,80% de la superficie du hameau et 56,80% de la contribution foncière du dit hameau.

---

(1) Le manuscrit de ma mère - 11 octobre 1801

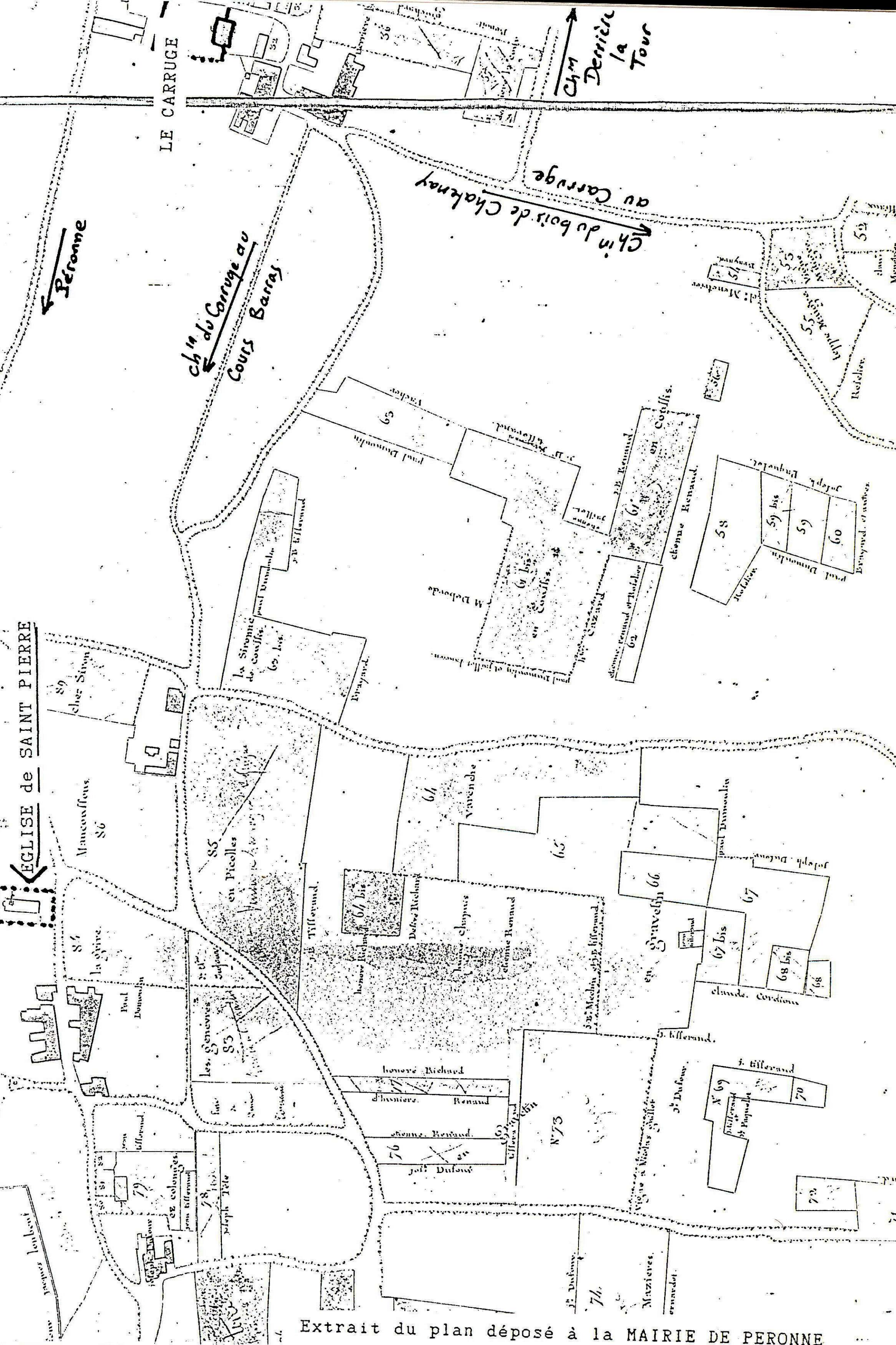
(2) Minutes de Me Foillard et autres notaires . Archives Départementales de Saône et Loire.

Lettre de Lamartine à Dupuis 1/07/1827

A.de Lamartine H.R Dupuis Correspondance Edité par M.R Morin

(3) id

(4) Ce plan est le seul connu qui porte l'emplacement exact de l'église de St Pierre. Cette église vendue lors de la vente des biens nationaux à Jean Tisserand de St Pierre sera détruite. Les pierres serviront à faire des maisons dans le hameau. On en voit encore des vestiges chez certains habitants.



EGLISE de SAINT PIERRE

LE CARRUGE

Peronne

Chemin du Carruge au Cours Barras

Chemin du bois de Chakemay

Chemin Derriche la Tour

Jacques Loubeuf

Mancoffours 56

57 la olive

Paul Douvrouin

les Genevres 53

55 en Picolles

J.B. Tiffraud

61 bis

honore Richard

chassiers Renaud

etienne Renaud

76

Jos. Dufour

N° 73

J. Dufour

74

Mazieres

ernardot

en Gravels 66

67 bis

claud. Cordons

68 bis

68

J. Tiffraud

N° 69

70

72

Extrait du plan déposé à la MAIRIE DE PERONNE

Lamartine aîné parle souvent à son neveu des opérations qu'il projette dans son domaine (1), et celui-ci, écrit qu'il connaît "la terre par" lui "même".(2)

La vie suit son cours; Alphonse est parti en Italie en 1825 non sans oublier de donner procuration à son père pour toutes ses affaires (13 septembre 1825).

PUIS.....

"Sortit, un matin pour le champ où le pleure  
le cercueil tardif de l'aïeul..." (3)

Le 29 avril 1827, sa soeur et sa belle-soeur reçoivent le dernier adieu et le dernier soupir de celui, qui, depuis 30 ans, était, selon l'ordre ancien, le chef de famille: François Louis de Lamartine.

"Jusqu'au terme, il a conservé sa vigoureuse tête".(4)  
Il a tout arrangé pour sa succession depuis quelque temps puisqu'il a rédigé son testament le 24 juillet 1826 chez sa soeur à Monceau. Le 30 avril 1827, Pierre de Lamartine dépose le testament olographe de son frère au greffe de Mâcon. Il a pu en prendre connaissance : le greffier note en effet, qu'il a "retiré le papier plié, développé et examiné pour reconnaître qu'il s'agissait d'un testament sans être obligé de briser l'enveloppe".

Ce testament est déposé le 4 mai chez Me Foillard ; les formalités de succession vont pouvoir se faire. (5)

---

(1) Lettre de Lamartine à Dupuis du 1/08/1827

Correspondance Lamartine Dupuis édité par M.R Morin

(2) Correspondance Lamartine-Dupuis 13/11/1847

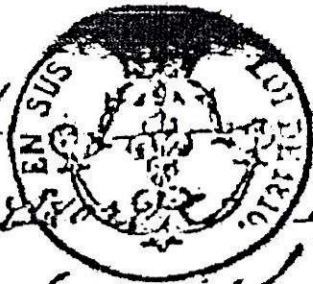
Correspondance Lamartine-Virieu lettre 38 (1809)

lettre 177 (1817)

(3) La vigne et la maison Oeuvres poétiques complètes.  
F. Goyard Ed. La Pléiade

(4) Le manuscrit de ma mère -5 mai 1827

(5) Minutes de Me Foillard. Archives départementales de  
Saône et Loire.



*Au Nom de Dieu, pere fil et saint esprit, dont j'implore  
 l'Infinie Misericorde que j'espere quoique bien indigne  
 Je soussigne, Francois Louis de Lamartine demeurant  
 a Macon, ai fait par le present escrit, mon testament olographe  
 ainsi qu'il suit.*

AU NOM DE DIEU, PERE FILS ET SAINT ESPRIT, DONT J'IMPLORE  
 L'INFINIE MISERICORDE QUE J'ESPERE QUOIQUE BIEN INDIGNE,  
 JE SOUSSIGNE, FRANCOIS LOUIS DE LAMARTINE DEMEURANT  
 A MACON, AI FAIT <sup>Par</sup> LE PRESENT ECRIT, MON TESTAMENT OLOGRAPHE  
 AINSI QU'IL SUIE.

*11° Quant au surplus de mes biens je nomme pour les recueillir les  
 instituant mes legataires et heritiers universels chacun par  
 egale part et portion Alphonse Marie Louis de Lamartine  
 et Marie Cecile de Lamartine épouse de Mr de Cessiat et  
 a leur defaut leurs enfans par representation de tout  
 aux charges de dot et acquittement des legs. Toutefois  
 et avant partage Alphonse prelevra ma bibliotheque que  
 je lui donne par preciput et hors part.*

11 / QUANT AU SURPLUS DE MES BIENS JE NOMME POUR LES RECUEILLIR  
 LES INSTITUANT MES LEGATAIRES ET HERITIERS UNIVERSELS CHACUN PAR  
 EGALE PORTION ALPHONSE MARIE LOUIS DE LAMARTINE ET MARIE CECILE  
 DE LAMARTINE EPOUSE DE Mr DE CESSIAT ET A LEUR DEFAUT LEURS  
 ENFANTS PAR LA REPRESENTATION DE TOUT AUX CHARGES ET ACQUITTEMENT  
 DES LEGS, TOUTEFOIS ET AVANT PARTAGE ALPHONSE PRELEVERA MA  
 BIBLIOTHEQUE QUE JE LUI DONNE PAR PRECIPUT ET HORS PART.

*14° Telles sont mes dispositions et dernieres volontes que  
 j'entends estre suivies et valoir sous la meilleure forme, le present  
 testament olographe escrit et signe de ma main a chacune  
 des quatre pages qu'il contient a Monceaux le Vingt quatre  
 Jillet mille huit cent Vingt six*

*11  
 12  
 13  
 14  
 15  
 16  
 17  
 18  
 19  
 20  
 21  
 22  
 23  
 24  
 25  
 26  
 27  
 28  
 29  
 30  
 31  
 32  
 33  
 34  
 35  
 36  
 37  
 38  
 39  
 40  
 41  
 42  
 43  
 44  
 45  
 46  
 47  
 48  
 49  
 50*

*S. S. (Paris) Macon le Sept mai 1827. n° 74.7°*

14 / TELLES SONT MES DISPOSITIONS ET DERNIERES VOLONTES QUE  
 J'ENTENDS ETRE SUIVIES ET VALOIR SOUS LA MEILLEURE FORME, LE  
 PRESENT TESTAMENT OLOGRAPHE ECRIT ET SIGNE DE MA MAIN A CHACUNE  
 DES QUATRE PAGES QU'IL CONTIENT A MONCEAUX LE VINGT QUATRE  
 JUILLET MILLE HUIT CENT VINGT SIX

LAMARTINE AINE

François Louis a laissé à ses deux héritiers universels, Alphonse et sa soeur Cécile un gros capital à se partager :

- Le domaine de St Pierre
- Le domaine de St Oyen
- Le tiers de l' hôtel rue Solon
- 60 000 F de capital des trois inscriptions départementales de mille francs de rentes 5% consolidées, les rentes restant à sa soeur Marie Anne jusqu'à son décès.

Mais, il a grevé l'héritage de lourdes charges : 106 500 F en rentes et dons divers à sa famille, à son perruquier, à l'hôpital de Mâcon...charges auxquelles il convient d'ajouter 8 000 F de frais funéraires et de succession.

Alphonse de Lamartine est déçu et s'attendait à plus; son oncle ne lui a laissé en toute propriété et avant partage que sa bibliothèque ! Il sait que, quelque soit le lot qui lui sera dévolu, il devra vendre pour payer. Les discussions entre Mr de Cessiat, mandataire de sa femme, et Mr Pierre de Lamartine, mandataire de son fils, vont durer un mois et aboutiront au partage officiel effectué le 19 juin 1827 chez Me Foillard (3).

Dès le 7 du même mois, lui demandant "le secret", le poète écrit à son ami Dupuis(4) pour lui proposer d'acheter le domaine de St Pierre près de 200 000 F "comptant" puisqu'il vend pour payer " legs et charges et la part de Cessiat". (5)

---

(1) Le manuscrit de ma mère 5 mai 1827

(2) Minutes de Me Foillard . Archives Dep. Saône et Loire

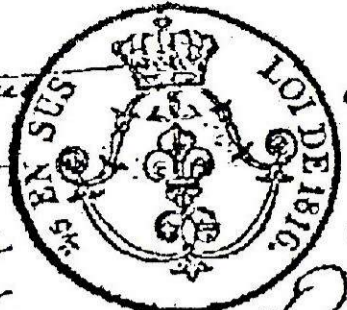
(3) id.

(4) L'essentiel de sa biographie a été étudié par Paul Vivier Annales Académie de Mâcon 1979 et Au temps des cheminées sarrasines et par M.R Morin Lamartine Dupuis Correspondance (quelques compléments en annexe).

(5) Lettre de Lamartine à Dupuis du 7/06/27. Correspondance  
M.R Morin



Delamartine ou fait les biens qu'il a laissés  
à partager entre ses deux légataires universels se composent:



1.° D'un Domaine appelé de Saint-Pierre et Champagne, situé sur la Commune de Péronne et en partie sur celle de Charbonnière, arrondissement de Mâcon, consistant en bâtiments de maître, bâtiments de cultivateurs et d'exploitation, cours, jardins, vignes, terres, prés, bois, pressoirs, cuves, Cheptels et dépendances.

2.° D'un autre Domaine appelé de Saint Oyen situé sur la Commune de Montbelley, consistant en bâtiments de cultivateurs et d'exploitation, cours, jardins, terres, vignes, prés, bois, pressoirs, cuves, Cheptels et dépendances;

- Au moyen des dispositions contenues en ce testament, la succession de Mr François Louis-

Delamartine on sait les biens qu'il a laissés à partager entre ses deux légataires universels se composent:

1 D'un domaine appelé de Saint Pierre et Champagne, situé sur la commune de Péronne et en partie sur celle de Charbonnière, arrondissement de Mâcon, consistant en bâtiment de maître, bâtiments de cultivateurs et d'exploitation, cours, jardins, vignes, terres, prés, bois, pressoirs, cuves, cheptels et dépendances.

2 D'un autre domaine appelé de Saint Oyen situé sur la commune de Montbelley, consistant en bâtiments de cultivateurs et d'exploitation, cours, jardins, terres, vignes, prés, bois, pressoirs, cuves, cheptel et dépendances.

.....

Quand il écrit ces mots, le partage officiel n'est pas encore fait, mais De Cessiat et Pierre de Lamartine se sont arrangés et ont divisé l'héritage en 2 lots. Alphonse reçoit le domaine de Saint Pierre et le tiers de la maison de Mâcon, Cécile le domaine de Saint Oyen, le capital des rentes 5% et 20 000F que doit lui verser son frère du fait de la différence de valeur entre les deux lots.

L'équilibre est réalisé, mais Cécile ne souhaite pas avoir à payer de frais, elle les laisse à son frère en échange du capital des rentes. Alphonse se retrouve avec 114 000F de charges.(1)

On comprend dès lors que Lamartine est pressé de vendre, tellement pressé que dans une deuxième lettre à Dupuis qui lui en a proposé 160 000F (2), il ne demande plus que 180 000F en précisant toutefois qu'il garde les récoltes 1827.(3) En fait l'urgence amène son père à signer l'acte de vente le 7 août 1827 chez Me Bruyne, notaire à Lyon, les récoltes 1827 sont pour l'acheteur, les récoltes 1826 ainsi que les 50 tonneaux neufs achetés à Saint Albain pour sa tante.

L'acheteur est considéré maître du domaine depuis le 11 mai 1827 (les impôts reviennent ainsi à l'acquéreur).

Dupuis n'a pas le capital suffisant. Il lui faudrait vendre immédiatement sa propriété de Léal.(4) Il s'associe avec Maître Piquet notaire à Pont de Vaux, et avec Monsieur et Madame Bernard, propriétaires à Sologny.(5)

Chacun d'eux amène 1/3 du capital nécessaire à savoir 40 000F comptant, le reste est payable en trois annuités égales de 40 000F le premier novembre de chaque année.(6)

---

(1) minutes de Me Foillard. Acte du 20/06/1827. Archives départementales de Saône et Loire.

(2) lettre du 1/07/27. M.R. Morin correspondance Lamartine Dupuis.

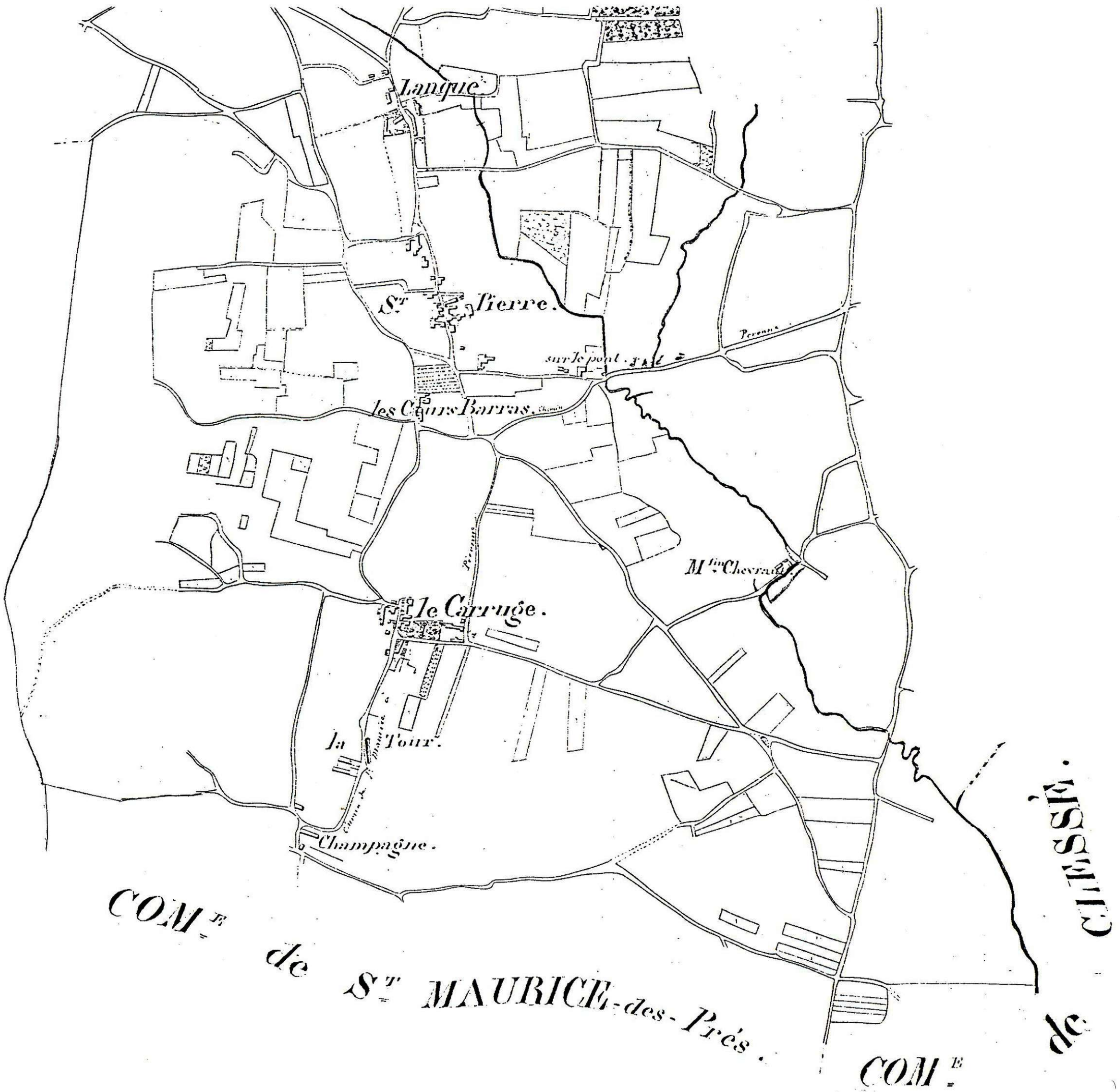
(3) lettre Dupuis 16/06/27. id

(4) Léal, hameau de Saint Bénigne canton de Pont de Vaux dans l'Ain (25 km environ du domaine de Saint Pierre)

(5) Maître Jean Marie Anselme Piquet, notaire à Pont de Vaux Monsieur Jacques Camille Bernard et Marie Thérèse Chassat de Montbarbon son épouse. Minutes de Me Bruyne 9/08/1827 archives départementales du Rhône

L'annuaire de Saône et Loire de 1834, page 29, signale Bernard dit Camille Jacq propriétaire à Sologny électeur avec une contribution foncière de 1310,58F

(6) Minutes de Me Bruyn 9/08/27.



COM<sup>TE</sup>

de

S<sup>T</sup> MAURICE-des-Près

COM<sup>TE</sup>

de CHASSI

Vers 1835

Dupuis organisateur du montage financier prend possession des lieux en 1829, il paie ses associés, paie Lamartine, qui toujours à court d'argent avance les termes prévus. Cela vaut quelques propos acerbes comme "l'intérêt tue l'amitié mon cher Alphonse"(1). Dupuis paie même parfois directement les créanciers du poète.(2)

Pour ce faire il vend à 25 agriculteurs différents des parcelles du Domaine de Saint Pierre.(3) Ce sont celles qui sont inscrites, certainement de sa main, sur le plan lamartinien déjà cité. Il vend également sa propriété de Léal dans l'Ain. Il semble que l'acheteur soit Maître Piquet, son associé dans la transaction avec Lamartine.(4)

Les matrices cadastrales de Péronne le notent comme seul propriétaire en 1831. Il devient électeur en 1832, car il paie 527F d'impôts.(5)

Il est élu conseiller général de Lugny en 1833, en même temps que Lamartine à Mâcon.(6)

C'est maintenant un propriétaire important, et suivant l'exemple de François Louis de Lamartine, il achète maisons et terres (7), et fait dresser le plan de ses propriétés. Nous avons retrouvé ce document dans notre maison. Il ne fait plus référence au hameau de Saint Pierre et le cartouche manuscrit note:

"PLAN DES PROPRIETES APPARTENANT A MR DUPUIS ROCH HENRY DEMEURANT AU CARRUGE SITUEES SUR LES COMMUNES DE PERONNE ET CLESSE."(8)

---

(1) lettre Dupuis/Lamartine du 26/09/1829.

(2) minutes de Me Foillard 1829-1833. Archives départementales de Saône et Loire

(3) matrices cadastrales de Péronne. Archives départementales de Saône et Loire.

(4) les habitants de Léal et de Saint Bénigne parlent encore maintenant de la maison Piquet, seule grande maison bourgeoise de Léal. Entretien août 1991.

(5) annuaire de Saône et Loire 1834

(6) annuaire de Saône et Loire 1888

(7) minutes de divers notaires. Archives départementales 71.

(8) ce plan a été remis à l'académie de Mâcon le 13 octobre 1990 lors du colloque organisé pour le bicentenaire de la naissance de Lamartine.

MA CARBRUGA

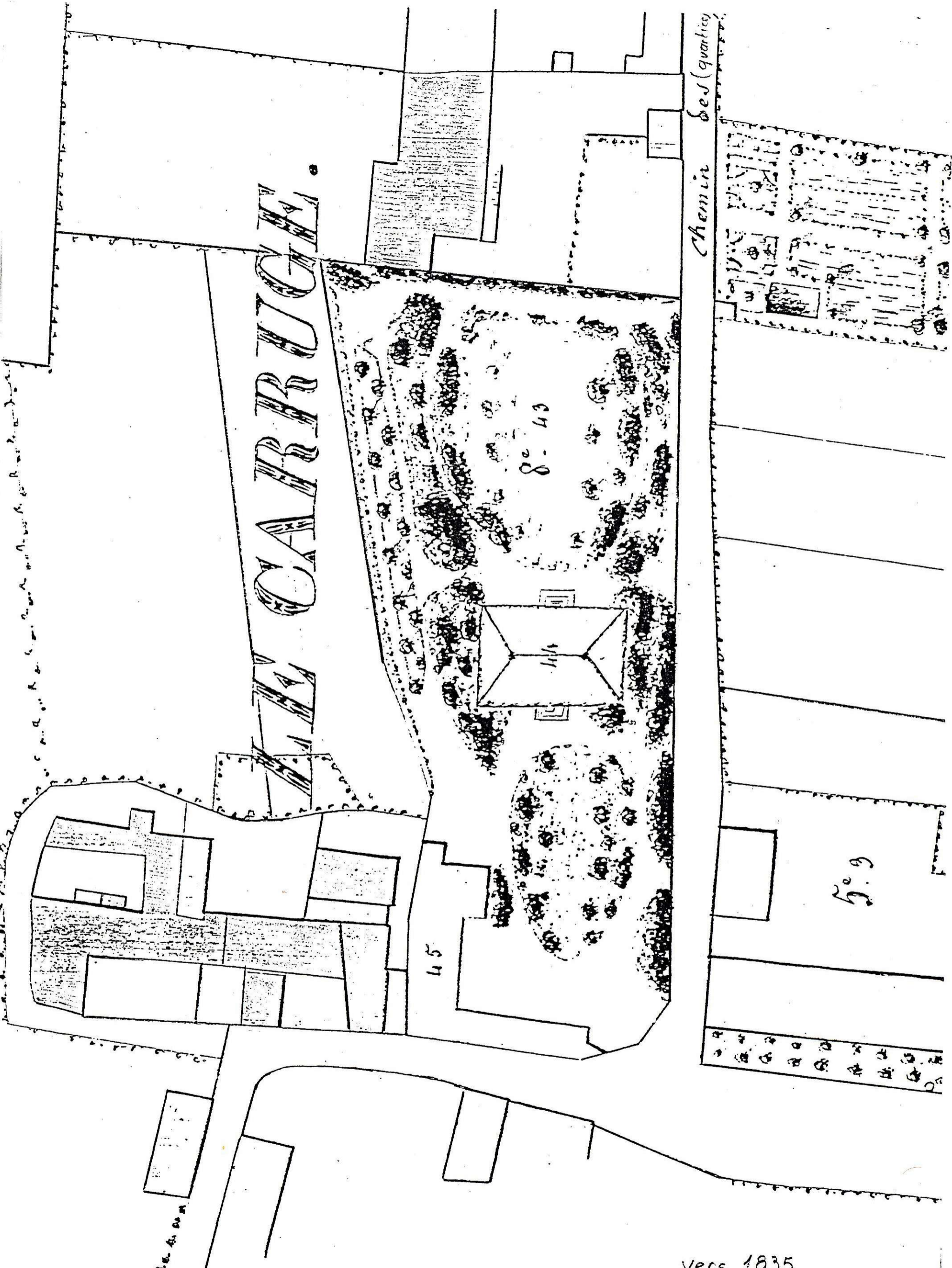
Chemin des (quantity)

8° 43

45

5° 9

Vers 1835



On pourrait croire l'histoire des Lamartine terminée dans ce hameau de Péronne mais ce serait oublier la popularité grandissante d'un homme, Lamartine, entretenue et cultivée dans le canton par son ami conseiller général Dupuis, ce surtout à compter de leurs retrouvailles politiques. (1)

Quand Dupuis lui écrit le 13 août 1841:

"je voulais te conduire mon fils qui désire te voir pour pouvoir dire: je lui ai parlé", il ne s'agit plus seulement d'amitié, mais du début d'un culte qui n'ira que croissant!

Dans la maison qu'il a acquise, plus grande mais de même facture que celle de Milly, Dupuis va reconstituer l'image qu'il se fait, à travers les écrits de Lamartine, de la maison du poète:

dans le parc, il plante "trois cèdres, quelques platanes qui couvrent d'un peu d'ombre un coin de jardin derrière le mur "et fait construire "un petit réservoir d'eau dans le rocher pour recueillir les eaux de pluie." (2)

Madame de Lamartine avait planté pour que son fils ne mentît pas, (3) et Dupuis cet "étranger venu l'or à la main s'emparer des lieux qu'habitent encore l'ombre des ancêtres" a planté (4) par admiration pour son ami.

Les successeurs de Dupuis ont continué... Il existe de par la tradition orale, encore aujourd'hui dans notre maison la chambre Lamartine, le bureau Lamartine une habitante de Saint Maurice a récupéré le lit Lamartine et un voisin garde précieusement une pierre marquée du L, ancienne borne des limites des propriétés lamartiniennes

Le souvenir vivace laissé dans la mémoire collective du hameau et du village par Lamartine, la fierté de ceux qui vivent dans des murs lui ayant appartenu, sont des éléments qui permettent à Péronne de prétendre au titre de village LAMARTINIEN.

---

(1) M. R. Morin correspondance Lamartine-Dupuis page 117 et suivantes

(2) le manuscrit de ma mère

(3) id

(4) Milly ou la terre natale.

Alphonse de Lamartine  
Henry-Roch Dupuys  
CORRESPONDANCE  
Edité par Marie-Renée Morin



CORRESPONDANCE ALPHONSE DE LAMARTINE - HENRI ROCH DUPUIS  
relative aux propriétés lamartiniennes de PERONNE

\*\*\*\*\*

tirée du livre édité par MARIE-RENEE MORIN (voir  
bibliographie)

\*\*\*\*\*

- 1/ Lamartine à Dupuis 7 juin 1827
- 2/ Dupuis à Lamartine 16 juin 1827
- 3/ Lamartine à Dupuis 1 juillet 1827
- 4/ Lamartine à Dupuis 1 août 1827
- 5/ Lamartine à Dupuis 17 sept. 1827
- 6/ Lamartine à Dupuis 27 février 1829
- 7/ Dupuis à Lamartine 26 sept. 1829
- 8/ Lamartine à Dupuis 16 octobre 1829
- 9/ Dupuis à Lamartine 22 octobre 1829
- 10/ Lamartine à Dupuis 9 septembre 1846
- 11/ Lamartine à Dupuis 13 novembre 1846
- 12/ Lamartine à Dupuis 25 février 1847
- 15/ Dupuis à Lamartine 2 mars 1848
- 16/ Lamartine à Dupuis décembre 1848

Seuls les passages relatifs à Péronne ont été cités. Dans les lettres qui suivent les paragraphes supprimés sont signalés par des points de suspension. Pour connaître l'ensemble de la correspondance entre les deux hommes, se reporter à l'ouvrage cité en référence.



1- LAMARTINE A DUPUIS

Florence, 7 juin 1827

Un souvenir de toi est toujours un grand plaisir, mon cher Dupuis, et celui-ci me vient de si loin qu'il a encore un prix de plus. Je ne suis héritier que d'une partie très faible de la succession de mon oncle(1). Je m'arrange en ce moment avec Cessiat (2) pour diviser ou pour lui donner tout en argent et me charger de tout. Je vendrai dans ce cas tout de suite les terres de Péronne.(3) Va les examiner, cela paye mille francs d'impôts. Je serais ravi de faire une affaire passable et que tu puisses en faire une excellente avec moi. Mais comment résoudras-tu la grande difficulté? Il faut tout en argent comptant puisque je ne vends que pour payer les legs et charges et la part de Cessiat. En aurais-tu assez ou peux-tu la réunir avec une compagnie? Je comptais avoir affaire à une.

Ecris-moi à vue d'oeil ton idée et ton prix. Ce sera entre nous deux. Tu sais que je ne suis pas un juif, et, si tu veux faire vite et payer de suite pour me tirer de tous ces liens d'affaires qui m'ennuyent, je te promets non seulement de te vendre à prix égal mais même à un peu moins que je ne trouverai des autres, et je serais heureux d'ajouter ainsi quelque chose à ton aisance et au patrimoine de tes enfants.

Adieu et mille sincères et constances amitiés.

Lamartine  
Chargé d'affaires de France en Toscane,  
Florence.

Je ne prévois pas la possibilité d'aller traiter par moi-même tout ceci; je donne procuration à mon père et je l'avertirai de te préférer s'il y a lieu; mais écris-moi vite et d'un seul mot ce que tu peux offrir comptant de Champagne et Saint Pierre réunis.(4) Cela doit approcher beaucoup deux cent mille francs par les impôts qui sont de mille.

Que ceci reste secret, le partage n'étant pas encore établi entre nous.

----- notes de Mme M.R. MORIN-----

(1) En avril 1827 (a), était mort "l'oncle terrible", François Louis de Lamartine. Dans une lettre à Virieu du 6 juin 1827 (correspondance de Lamartine, t.4, p.36), Lamartine écrit: " Il m'a traité pour le moment peu favorablement et m'a mis dans l'extrême embarras d'une indivision d'héritage (b) avec M. de Cessiat qui est à la mort lui-même (c) et qui me laissera en proie à six mineurs". En effet l'hôtel des Lamartine à Mâcon et les terres de Péronne demeuraient dans l'indivision entre Alphonse et Cécile de Cessiat.

(2) Joseph-César-Jean-Baptiste-Aimé de Glans de Cessiat, officier de carrière, épousa en 1813, Cécile de Lamartine (1793-1862), aînée des soeurs d'Alphonse. Jusqu'à la mort de son mari, en 1827, elle habita à Saint Amour en Franche-Comté.

(3) Péronne, commune du canton de Lugny (Saône et Loire). Dans le manuscrit de ma mère, Mme de Lamartine écrit le 11 octobre 1801: "Mon beau-frère, M. de Lamartine m'a menée hier au hameau de Champagne, près du château de Péronne qui appartient aussi à la famille. Il m'a fait visiter une jolie maison qu'il vient de faire construire à Champagne, pour faire de cette propriété maintenant bâtie un lot pour l'un de nos enfants". Champagne était sur la commune de Saint Maurice de Satonnay.(d)

(4) Saint-Pierre de L'Ancre,(e) dans la commune de Péronne.

-----commentaires-----

Dupuis, après 3 ans de silence, a écrit à Lamartine dès qu'il a su que celui-ci allait hériter de son oncle décédé. Dupuis a 36 ans, il est officier en retraite. Il cherche à s'installer sur un domaine plus rentable financièrement que celui qu'il possède en Bresse. Les vins de Mâcon se vendent bien. Il connaît les terres laissées par François-Louis à Péronne et à St-Oyen: c'est un "voisin"! Il sait de plus que Lamartine a besoin d'argent. Cette lettre est la réponse de Lamartine.

(a) le 29 avril

(b) son oncle a institué sa soeur et lui, par égale portion comme héritiers universels.(voir page 10)

(c) décédé en 1827

(d) la paroisse de Champagne a été divisée lors de la constitution des communes: la plus grande partie a été incorporée à St Maurice de Satonnay (à cette époque St Maurice des Prés), le lieu dit la tour de Champagne à la commune de Péronne. Les terres lamartiniennes sont toutes situées sur la commune de Péronne, bien que des actes consultés aux archives situent des parcelles à Clessé et à Charbonnière

(e) nom exact: Saint Pierre de Lanques

Léal , le 16 juin 1827(1)

J'ai reçu ta lettre du 14, mon cher ami, et je suis parti le 15 pour aller visiter Champagne et Saint Pierre de Langre.(2) Je l'ai vu en masse, et de ce premier coup d'oeil je crois pouvoir l'apprécier. Il faudrait que Mr de Cessiat te le laissât dans le partage pour cent cinquante mille fr., c'est à peu près ce qu'il vaudrait pour quelqu'un qui voudrait garder, car il a rendu six à sept mille francs cette année-ci (sur cette somme il faut prélever l'impôt). Tu pourrais alors me le céder pour cent soixante mille, et nous ferions tous deux une bonne affaire. Je te paierai cent mille f. cette année et soixante l'année prochaine; c'est bien ce que tu entends par comptant, je pense, car tu trouveras difficilement quelqu'un qui prendra des termes plus rapprochés. Si tu acceptes mes offres, je verrai s'il sera plus avantageux pour moi de m'adjoindre un associé ou de profiter de la bourse d'un capitaliste après avoir épuisé la mienne.

Voilà cette réponse prompte et décisive que tu me demandes. De ton côté ne me laisse pas longtemps dans l'incertitude. Si, comme tu le dis, Mr de Cessiat prend en argent sa part, tu vendras sans doute St-Oyen.(3) Ne fais rien sans m'écrire. Si je ne puis l'acheter, je te le ferai valoir.

.....  
 Adieu, mon ami. Que je fasse affaire ou non, je m'applaudirai toujours de t'avoir écrit, puisque ta réponse me prouve que trois ans de silence n'ont pas éteint les sentiments d'une tendre amitié que nous nourrissons depuis vingt années et qui, je l'espère, durerons autant que nous. Je t'embrasse de toute mon âme.

H. Dupuis

Adresse :  
 à Monsieur Alphonse de  
 Lamartine/ Chargé d'affaires de  
 France en Toscane/ à Florence.

cachet postal:  
 départ: Pont de Vaux.

----- notes de Mme M.R. MORIN-----  
 (1) Première lettre de Dupuis conservée dans les archives de Saint Point.  
 (2) Sans doute Saint Pierre de L'Ancre.(a)  
 (3) Saint Oyen Montrellet dans la commune de Montbellet du canton de Lugny (Saône et Loire).(b)

-----commentaires-----  
 (a) Saint Pierre de Lanques  
 (b) Saint Oyen, hameau de Montbellet, bureau de poste du canton de Lugny. Voir la description des domaines de Péronne et de St.Oyen page 12.

3- LAMARTINE A DUPUIS

Florence, 1er juillet 1827.

J'ai reçu ta lettre et tes offres, mon cher Dupuis, mais j'ai reçu par le même courrier une lettre de mon père qui, en m'apprenant que l'acte de partage a été signé et que Champagne et Saint Pierre m'appartiennent, me mande aussi qu'il vient de conclure un traité avec un intermédiaire de ventes, traité par lequel cet intermetteur me garantit un prix supérieur à ce que tu m'offres à présent mais par lequel je serais lié à ne pouvoir rien vendre de moi-même, etc. Je mande en toute hâte à mon père de rompre ce traité en payant même une forte dédite. J'espère que cela se pourra. Tu le sauras avant moi, en allant chez mon père à Mâcon, et tu parleras en conséquence. J'ai écrit cependant à mon père, il y a un mois, que je t'avais donné parole de te laisser la préférence à prix égal et même un peu inférieur ; il l'aura oublié ; car si ce traité ne se rompt pas, ni lui ni moi nous ne sommes plus rien dans nos propres affaires. Il a cru bien faire, je ne lui reproche rien, mais il a fait une chose qui me lie les pieds et les mains. Enfin, d'après mes offres, je ne doute pas qu'il fasse annuler ces conventions et j'en reviens à toi.

Je veux et je suis convaincu que je pourrais vendre Saint Pierre et Champagne 200 000f. Aucun autre que toi ne les aura à moins. Mais en considération de la promptitude de l'affaire qui m'ôterait tout souci des cent mille francs comptant et du terme d'un an pour le reste, je te les donne pour cent quatre vingt mille francs à toi, et j'écris à mon père que, si tu te présentes avec cette offre et qu'il ait rompu le traité que je réproûve, il peut conclure et signer de suite avec toi. Je serai bien aise que tu y gagnes, et, si tu as des capitaux et du temps, tu y gagneras j'espère ou tu t'établiras là, ce qui serait le mieux encore, et tu t'y créeras une superbe terre de famille pour tes enfants.

Voilà sur quoi je me fonde : à la mort de mon grand-père, Champagne, Saint Pierre et Péronne de ma tante (2) ne faisaient qu'un. On divisa par égale moitié, et Péronne aujourd'hui vaut 250 000f. au moins. Mon oncle, de plus, acquit à Champagne des bois dont il y a pour 24,000f. de superficie à vendre aujourd'hui (prix d'expertise), plus je crois, des prés de mauvaise qualité. Il y a bâti à Saint Pierre des caves et pressoirs superbes et à Champagne une maison de maître, etc. Il a énormément planté de vignes, il en retire jusqu'à 20 et 25 mille francs d'une seule récolte, impôts, etc. payés. Tout cela suppose un bel effet, et je ne pense pas qu'il y ait le moindre doute à ce qu'en attendant un amateur je ne passe même les 200 000 francs.

C'est Cessiat qui a Saint Oyen et Pargues(2) ; je me suis chargé de plus de cent mille francs de frais et legs. Il faut que je vende 180 000 f. pour ne pas être lésé par le partage.

Adieu. Réponds-moi vite oui ou non. Tu ne marchandas

pas, je le vois par ton offre; je ne marchandé pas, tu le vois par ma réponse. Mais franchement je ne puis m'en tirer rondement qu'en vendant ce prix là.

Tes conditions seraient cent mille comptant, c'est à dire en passant l'acte au 1er décembre (je ne vends qu'après récolte de 1827) et 80 000 au même terme année suivante, ou si tu veux 40,000, 1er décembre 1828 et 40,000, 1er décembre 1829, portant intérêt à 5% du jour de la vente. Mon père à mes pouvoirs. Si tu engages ta parole à mon père, j'engagerai la mienne aussi, et d'ici au 1er décembre, m'offrît-on 200 000f. et plus, je refuserai tout. Mais non, il vaut mieux faire l'acte dès à présent, en stipulant ces conditions. Si tu vas à Mâcon, montre ceci à mon père.

Alph. de Lamartine

-----notes de M.R. MORIN -----

1. Marie-Suzanne de Lamartine (1756-1846), la plus jeune des tantes de Lamartine, dite Mme du Villard, possédait une demeure à Péronne où elle habitait.
2. Pargues, commune du canton de Chaource (Aube).

-----commentaires-----

L'acte de partage de la succession de François Louis de Lamartine ne porte pas mention d'une propriété à Pargues. Il s'agit plus certainement d'un lieu-dit proche de St Oyen, peut-être Farges?

La tante de Lamartine habitait le Château de Péronne. Elle en avait hérité à la mort de son père en 1797. Lamartine y séjourna quelquefois. (voir correspondance Lamartine/Virieu édité et commenté par Marie-Renée Morin)

4- LAMARTINE A DUPUIS

Florence, 1er août 1827

Je reçois seulement ce matin, mon cher ami, ta lettre du 19 juillet. Je croyais, d'après la lettre de mon père que vous deviez terminer aujourd'hui même. J'ai approuvé dans ma réponse tout ce qu'il a fait et, quant à la récolte qu'il t'a cédée, il l'a fait sur mon invitation pour te couvrir plus ou moins des frais d'enregistrement. Je les prends ainsi réellement à ma charge, car j'ai toujours espéré que cette récolte irait pour moi à 10 ou 12 mille francs en attendant un moment favorable pour vendre mes vins, foins et blés, etc. Je puis t'assurer qu'à un autre que toi mon intention n'était pas de céder un sol de cette récolte. Pour vendre sous seing privé à qui que se soit, me donnât-on un tiers en sus, je ne le ferais pas; je suis éloigné dans les affaires, dans les études, incapable de donner de l'attention et de la suite à des intérêts domestiques; je ne veux pas risquer en rien de les compliquer. Mon père te dira que je paye cinq ou six mille francs de frais de quittance notariée pour ne pas avoir à garder de simples quittances enregistrables dans la crainte des embarras survenants.

Tenons-nous-en donc à ce que vous avez arrangé entre vous; j'en suis content, et ce dont je suis enchanté surtout c'est que tu aies la bonne idée de conserver en grande partie ce domaine qui deviendra une véritable bonne terre entre tes mains, je n'en doute pas.

Nous pourrons, dans un avenir éloigné, je l'espère, avoir d'autres affaires ensemble qui pourront t'arrondir encore de ce premier côté. Mais ne parle pas de cette idée; ma tante (1) serait fâchée que je ne gardasse pas tout Péronne, et il me sera vraisemblablement convenable d'en détacher quelque partie plus ou moins considérable.

Adieu. J'apprendrai avec grand plaisir que tu es digne successeur de ton ami à Champagne. Mon oncle me parlait souvent d'une belle opération de fossés par laquelle il pouvait convertir en excellentes prairies d'assez grands et assez mauvais prés. Je te donne sa tradition.

Fais mes compliments à ta femme si elle se souvient de moi, ainsi qu'à M. Piquet.(2) Je suis fâché que tu n'agisses pas libre et seul dans tes intérêts.

.....  
Adieu encore.

Lamartine

-----notes de M.R MORIN-----

(1) Mme du Villard

(2) Nom d'un député du tiers état pour l'Ain. Il était avocat à Bourg ( voir Paul Vivier, AU TEMPS DES CHEMINEE SARRAZINES, page 174).

-----commentaires-----

Il s'agirait, à mon avis, plus sûrement de Jean Marie Anselme Piquet, notaire à Pont de Vaux, acquéreur solidaire de Dupuis dans l'achat du domaine. (voir page 13)

Florence le 17 sept. 1827

J'ai reçu ta lettre, mon cher Dupuis, à mon retour de Livourne. Je ne savais ce que tu devenais. Je vois que tu étais malade et hors d'état d'écrire et de t'occuper de ta grande affaire. Mon père m'avait instruit de la conclusion. J'aurais désiré pour toi que tu eusses agi seul et à ton gré, car je te répète que l'affaire ne sera belle qu'autant qu'après avoir vendu les bois et détacher de quoi payer moitié, tu garderas le reste pour t'en faire une terre de famille. Il y a de l'espace et des améliorations qui pourraient un jour t'enrichir, mais pour le détail vous aurez bien de la peine, le pays ne fournit pas assez d'acheteurs.

.....

Je suis bien aise de te voir si heureux en femme et enfants; tu le mérites par ta conduite avec eux, et j'espère que tout te prospérera. Avec activité, sagesse et persévérance, il est bien rare que l'homme ne réussisse pas. Ce que l'on appelle fortune n'est pas si aveugle que des sots le prétendent.

Adieu. Tiens-moi au courant de tes affaires, personne ne se réjouira plus sincèrement de ce qui pourra t'arriver d'heureux.

Mille hommages à ta femme à toi mille vieilles amitiés.  
Lamartine

Adresse:

Monsieur/ Dupuis, officier en retraite  
A Pont de Vaux  
Département de l'Ain  
(route de Lyon)  
France.

arrivée: 25 sept.

-----commentaire-----

L'acte de vente a été signé le 9 août 1827 chez maître Bruyn notaire à Lyon. Archives départementales du Rhône)

6- LAMARTINE A DUPUIS

Mâcon, 27 févr. 1829.

Je viens, mon cher ami, t'emprunter de toute main moi-même pour couvrir toutes mes entreprises de Montculot, (1) Saint Point, etc. J'ai pris ce même terme que tu voudrais dépasser et je me trouve réellement dans l'embarras si je ne reçois le 1er avril ces 12 000 f. J'ai huit mille francs de rentes viagères à payer le 29 avril, etc., etc., etc.

Cependant je ferai tout mon possible pour partager au moins avec toi la difficulté en ami. Ainsi vois toi-même, donne ce que tu pourras le 1er avril ou même rien du tout. Donne quelque chose le 28 avril pour mes rentes, donne le reste le 31 mai quand tu verras clair à ce que tu pourras. Viens à Mâcon en convenir avec moi pour que je ne donne pas de parole à la légère de mon côté.

Si j'avais su tout cela, il y a six mois, je me serais arrangé de manière à n'avoir pas de besoins si pressés, mais je comptais sur la vente de Florence; (2) j'ai entrepris et remboursé en conséquence, et Florence est encore là.

Adieu tout à toi.

Lamartine

P.S. Tu pourrais peut-être emprunter toi-même plutôt que vendre des vins à vil prix et donner 4 000f. le 28 avril, 4 000 le 31 mai, 4 000 etc. le 31 juin. Je pourrais, en faisant attendre de mon côté, te donner ces répit. Vois s'ils te suffisent!

En tout cas, pour l'année prochaine, il me faudra 20 000f. avant le 1er février, dont 12 000 en décembre que j'ai à payer à Lyon (4) alors; pour les 20 000 autres nous conviendrons des mois de retard que tu me fixerais.

-----notes de M.R. MORIN-----

(1) Lamartine avait hérité de Montculot à la succession de son oncle, l'abbé de Lamartine, décédé le 8 avril 1826.

(2) Lamartine avait acheté une maison à Florence, entourée d'un domaine. Il l'avait mise en vente, mais il avait beaucoup emprunté pour l'acquérir.

(3) .....

(4) Il s'agit généralement des emprunts qu'il devait rembourser à Aymon de Virieu.

-----commentaires-----

L'acte de vente rédigé par Me Bruyn le 9/08/1827 définit ainsi les termes du paiement du domaine de St. Pierre: 40 000f. le jour de l'achat puis trois versements égaux de 40 000f. le premier novembre de chaque année (intérêts: 5%)



7- DUPUIS A LAMARTINE

St-Pierre, le 26 8bre 1829

C'est aujourd'hui que je reçois ta lettre du 15 courant par laquelle tu me rappelles, dis-tu, les termes de mes paiements. J'ai dû y penser plus souvent que toi, mon bon ami, et c'est pour ne pas avoir oublié ce que tu me dis, le 24 avril dernier, que je ne me trouve pas en mesure aujourd'hui. A cette époque, souviens-t'en, tu me fis promettre de te compter vingt à trente mille francs avant la fin de janvier prochain, remettant le surplus à un terme beaucoup plus éloigné. Je t'en remerciai et m'arrangeai pour te satisfaire. Maintenant comment veux-tu que je paie aux nouvelles époques que tu me désignes? Je n'ai point à faire à des banquiers, tous mes débiteurs tiennent de près à la petite propriété et sont soumis à toutes les chances fâcheuses qui m'ont frappé depuis que j'ai changé ma position pour devenir le tien. Du reste je le serai, sois-en sûr, le moins longtemps possible. L'intérêt tue l'amitié, mon cher Alphonse, et pour conserver la tienne, il n'est pas de sacrifice que je ne fasse.

Je te paierai 14 000 f. au dix décembre comme nous en étions convenus et 14 ou 15 mille au commencement de janvier; cela fait, je te prie, ne m'accable pas. Laisse moi le temps de vendre cette propriété où je ne dors pas. Alors tu seras et de suite entièrement payé. Tu cesseras d'être mon créancier, et je serai peut-être encore ton ami.

H. Dupuis

P.-S. Ecris-moi directement. Mes lettres m'arrivent à St-Pierre par St-Oyen (Saône et Loire).

-----commentaires-----

Pour acheter le domaine de Saint Pierre, Dupuis et ses associés ont beaucoup emprunté: l'acte déjà cité donne 105 000f.-intérêts 5%-. Ils ont hypothéqué leur achat et le domaine de Sologny. L'argent a été utilisé pour payer les 40 000f. dus à Lamartine, le reste à leurs besoins personnels.

8- DUPUIS A LAMARTINE

St-Pierre le 16 9bre 1829.

Mon cher ami, j'ai reçu dans le temps ta lettre du 29 8bre qui est venue diminuer de beaucoup le poids qui m'accablait. J'ai saisi avec reconnaissance cette main amie que tu m'as tendue, et, avec les termes que tu m'accordes, il me sera facile de me liquider. Ta lettre du 5 courant m'est arrivée hier, elle n'est que le duplicata de la première, si ce n'est pourtant que tu me demandes dans celle-ci 12 000f pour le 10 9bre et que dans l'autre c'était pour le 28 que tu les exigeais. Si tu me l'eusses adressée à St-Pierre par St-Oyen, Saône et Loire, je l'aurais reçue de suite et je t'aurais envoyé un bon de 11 000f. sur MMrs Coste père et fils banquiers à Châlon et j'aurais porté chez ton père le surplus. Ces 11,000f sont encore à Châlon chez les messieurs; te conviendrait-il de les y prendre à ton passage? tu m'éviterais le voyage. Ecris-moi de suite et, dans ce cas je ferai remettre chez ton père 3,000f. pour compléter les 14,000f. dont tu as besoin. Je te compterai aussi du 1er ou 2 janvier 15 à 16 mille f., alors ce serait trente mille f. que tu aurais reçu acompte de 46,000f. Tu me donnes de la latitude pour les 16,000f. restants et tu me dis d'en fixer les termes pourvu que ce soit dans le cours de 1830. Eh bien! si je ne vends pas Léal cette année, je me vois forcé de te prier de recevoir en novembre 1830 six à huit mille f. et, fin décembre 1830, 11 000f. Après ça, je te dirai que je vais faire tout ce qui dépendra de moi pour vendre Léal et que je te remettrai tout ce que je recevrai. A première vue, nous parlerons des 40 000f. restants.

Voilà bien des chiffres, mon bon ami, il fallait bien commencer par là. A présent, laisse moi t'embrasser pour te féliciter sur ta réception à l'Académie française(1). C'était une justice à laquelle tout le monde a applaudi, et, dans cette circonstance, ton mérite, faisant taire les diverses opinions politiques, a rallié tous les genres d'esprit.

Adieu, réponds moi vite pour que j'aïlle à Châlon ou que j'envoie un bon sur cette ville.

Mes hommages respectueux à ta dame, mille amitiés pour toi.

H. Dupuis

A St-Pierre par St-Oyen, Saône et Loire.

Le piéton m'apporte mon courrier tous les deux jours. Si c'est à Montculot que je dois t'adresser le bon, donne-moi ton adresse.

.....

-----note de M.R. MORIN-----

(1) le 4 décembre 1824, lamartine avait subi un échec à l'Académie française. Il venait d'être élu le 5 novembre 1829 l'emportant sur le comte Philippe de Ségur.

St-Pierre, 22 9bre 1829.

C'est avec autant d'effroi que de douleur que j'ai appris, mon bon Alphonse, le coup terrible qui vient de te frapper. (1) J'étais plus que personne dans une position à apprécier ta douleur, puisque j'ai passé la semaine dernière dans les larmes, près du lit de mort de ma tante, de ma meilleure amie, et qui pour moi avait autant qu'elle l'avait pu remplacé ma mère. Sa mort a été prompte et déchirante, elle venait de marier sa fille, et c'est quinze jours après, à l'heure même où pleins de joie nous nous mettions à table pour la noce, qu'elle a quitté cette triste vie! Mais ma douleur ne saurait consoler la tienne, toi seul sens tout ce que tu as perdu, et c'est quand tu n'auras plus de larmes que tu cesseras de pleurer.

Dans cette lettre-ci, comment te parler d'affaires? Pourtant, comme tu n'as pas répondu à ma dernière, je serais bien aise que tu me dises si tu veux prendre 11 000f. chez Mmrs Coste, banquiers à Châlon, ce qui pourrait te convenir si tu pars pour Paris. Dans le cas contraire, j'enverrai mardi un homme de confiance chercher cette somme, il te la portera à Mâcon mercredi soir ou jeudi matin. Tu recevras demain, par le même homme trois mille francs qui avec les 11 000 de châlon compléteront les 14 000 que tu désirais toucher avant le 28 9bre.

Je suis forcé, mon cher ami, de te dire encore un mot d'affaire: quelques individus d'ici qui ont acheté de moi et qui doivent me payer un sixième du prix de leur acquisition chaque année, conseillés par des avocats de campagne, ont refusé de me payer cette année, attendu, m'ont-ils dit, que tu as une hypothèque sur la propriété. Comme j'ai craint que cet exemple ne devint contagieux et que les autres acquéreurs ne m'objectassent la même chose, j'ai fait donner commandement à l'un de ces individus pour aller payer entre tes mains la somme qu'il me doit et me rapporter quittance de toi. S'il se présente, je t'engage à ne pas le recevoir, car cette procession de gens à 200 et à cinquante écus t'ennuierait et nuirait à mon crédit ici. Tu peux dire à cet homme que c'est à moi qu'il doit payer et que tu me donneras un pouvoir pour toucher en ton nom. ce pouvoir tu le timbreras, si tu veux, à la somme que je t'ai payée l'an passé. Cela ne t'empêchera pas d'avoir toujours ton privilège pour ce que je te dois. Ce sera donc une simple procuration que tu me donneras, et spéciale pour toucher, je suppose, quarante mille. Il m'est impossible que je puisse te payer si je ne reçois pas. Ainsi provisoirement renvoie cet homme, en lui disant ce que je t'ai écrit plus haut. Dans quelques jours je te verrai, et nous parlerons de celà avec ton notaire qui t'éclairera sur tes intérêts.

Adieu. Je t'embrasse tendrement comme je t'aime.

H. Dupuis

-----note M.R. MORIN-----

(1) Lamartine venait de perdre sa mère.

10- LAMARTINE A DUPUIS.

Saint-Point, 9 septembre 1846.

Mon cher ami,

J'ai été presque jusqu'à ta porte, il y a huit jours; la pluie qui survint me rechassa à Cluny. J'allais te dire que j'étais en mesure de vendre Péronne et que si tu voulais en causer, j'étais en permanence à St-Point où tu trouverais dîner et lit tous les jours....

Adieu et affection.

Lamartine.

Monceaux, 13 nov. 1846

Mon cher ami,

Tu raisones et tu chiffres juste. Je vais mettre à Péronne ce que tu dis. Mais je connais la terre par moi-même, elle est incomparable comme revenu prochain et par conséquent comme valeur d'un jour. J'y aurai 40 vigneron.

Néanmoins comme mon but ici bas n'est pas l'argent mais le temps et que mes opérations me mangeront beaucoup de ce temps précieux pour moi, je vendrais volontiers si M. Loustoneau (1) voulait aller à 450,000 comptant. Amène-le ou envoie-le. Encore faudrait-il résilier, non à mes frais, un marché conclu pour des maisons de vigneron avec un entrepreneur de Lugny.

Je ne puis aller lundi ni mardi. J'irai peut-être mercredi, tu n'y seras plus. J'ai ici du monde ou des rendez-vous à Mâcon jusqu'en ce moment.

M. Loustoneau manque une belle affaire. Je ne tiendrais pas ce mot huit jours de suite. Péronne vaudra, après mes arrangements, 600 000 comme un centime, c'est langage de conviction après vue et calcul.

Adieu. Je t'envoie cela par exprès et confidentiel entre nous deux ou nous trois.

On m'a mal compris chez toi. Je venais te demander à déjeuner lundi. Mardi, j'avais un grand festin à Dommange.

Tout à toi de coeur.

Lamartine

-----note M.R. MORIN-----

(1) Thomas-Jean Loustoneau, propriétaire à Péronne. Il sera battu aux élections du Conseil Général en 1848 et 1849. Il était membre de l'Académie de Mâcon depuis 1853.

12- LAMARTINE A DUPUIS

25 février 1847.

Mon cher ami,

Je n'ai pas vendu. Je reçois ces jours-ci des offres de pourparlers de tous les côtés.

Voici mon mot suprême:

440 000f. Savoir:

100 000 comptant

140 000 en 1848 et 1849, termes divers

200 000 dans six ans.

Acte notarié - Prendre à son compte mon marché avec un entrepreneur pour maisons de vigneron.

S'ils voulaient conclure, ce serait ici et vite.

Point de parole de ma part en attendant. Adieu et amitié. Je n'ai qu'une minute.

Lamartine

(si tu en es tant mieux!)

9<sup>me</sup> 1845 93

Monsieur le Comte

Monsieur le Comte de Saxe  
recevant par votre bienveillance  
tout-à-fait à l'usage de la bibliothèque  
de la ville de Paris. C'est moi  
qui suis votre dévoué,

Le Comte de Saxe



13- LAMARTINE A DUPUIS

début décembre 1848

Mon cher ami,

Tu seras nommé demain receveur particulier de Château-Chinon tout près de chez toi, à cinq lieues d'Autun. Accepte! C'est moi et Bixio (1) qui te nommons.

Lamartine

-----note M.R. MORIN-----

(1) Jacques Alexandre Bixio (1808-1865), membre de l'assemblée 1848 et 1849, avait soutenu la politique italienne de Lamartine.

-----commentaire-----

Receveur particulier: poste créé par la loi du 21 novembre 1799. Cette loi organise l'administration des contributions directes: pour chaque groupe de communes elle établit un percepteur. Les fonds recueillis par celui-ci étaient centralisés, au chef lieu d'arrondissement, par un receveur particulier. Dans chaque chef-lieu de département, un receveur général concentrait les fonds, et un payeur général versait les sommes affectées aux services publics. Tous ces fonctionnaires devaient, comme garantie de leur gestion, verser un cautionnement.

Alfred RAMBAUD: Histoire de la civilisation contemporaine en France. 1896 Armand Colin et Cie éditeurs.

Dupuis acceptera ce poste, y restera jusqu'en 1854 date à laquelle il sera nommé, dans les mêmes fonctions à Avallon.



St. Pierre 16 juil 1841

Se souviens-tu, mon bon ami, de  
ces rendez-vous que nous nous donnâmes  
à Abasco, il y a trente ans! avec  
grande simplicité je franchissais  
l'espace qui nous séparait, que de  
bonheur j'avais à l'instant!...  
non d'amour me n'a pas donné de  
joies sans si. Mais, il n'a pas fait  
dans mon cœur un bonheur aussi pur  
et purifiant, marchant d'un seul  
pas harmonique d'effacement, mon cœur  
n'en était pas, sans nous dans la  
main, que de toutes parts! mais  
nous nous sommes reconnus, et si  
la politique n'a pas dissipé ton  
cœur, tu dois y retrouver ce

BIOGRAPHIE DE ROCH HENRI DUPUIS

\*\*\*\*\*

L'essentiel de la biographie de Roch Henri Dupuis a été étudiée par PAUL VIVIER dans son livre: AU TEMPS DES CHEMINEES SARRASINES (édition de Trévoux 1980), et dans une communication à l'Académie de Mâcon publiée en 1979 dans les ANNALES DE L'ACADEMIE DE MACON tome 56. Sa biographie a été complétée par Madame MARIE RENEE MORIN dans son ouvrage ALPHONSE DE LAMARTINE - HENRY ROCH DUPUIS CORRESPONDANCE (bibliothèque nationale- études, guides et inventaire n 12.

\*\*\*\*\*

11 mai 1791: naissance de Marie-Roch-Philibert-Henry DUPUIS à Saint Trivier (Ain).  
vers 1803: entre au collège de Belley, y rencontre Lamartine.  
1811: étudiant en droit à Dijon. Aménage la maison de sa Grand-mère à Léal, hameau de Saint Benigne près de Pont de Vaux.  
1812: séjourne à Paris. Lamartine vient le voir à Pont de Vaux.  
1813: Enrôlé au 4ème régiment de garde d'honneur à Strasbourg.  
1815-1819: séjourne à Léal.  
vers 1821: épouse Julienne Clarisse Charvin.  
1822: naissance d'Antoine Arthur qui deviendra percepteur à Mâcon puis à Tours.  
Il est enterré à Péronne près de son père et sa mère.  
1827?: naissance de Laure qui épousera un magistrat, Louis Chonez. Décédée en 1912.  
1827: achète à Lamartine le Domaine de Saint Pierre à Péronne.  
1829: s'installe définitivement au Carruge. Vend ses propriétés de Bresse.  
1831: élu scrutateur pour les élections parlementaires du 5 juillet.  
1832: élu scrutateur pour les élections parlementaires du 13 juin.  
1833: élu Conseiller Général du canton de Lugny.  
1842: battu aux élections cantonales.  
1843: réélu Conseiller Général de Lugny  
27 août 1848: réélu Conseiller Général  
décembre 1848: nommé par Lamartine receveur particulier des finances de Chateau Chinon  
1849: ne se présente plus aux élections cantonales  
1854: devient receveur particulier des finances d'Avallon  
avril 1854: marie son fils à Clothilde MOQUET  
20 décembre 1859: décès de Dupuis. Il est enterré à Péronne.

"La loi du 22 juin 1833 rendit à l'élection la nomination des conseils généraux et d'arrondissement. Les préfets, les sous préfets et les conseils de préfecture restaient, comme de raison, à la nomination du pouvoir.

....Le Conseil Général, qui se réunissait une seule fois par an, n'exerçait aucun contrôle efficace sur l'administration du département; aucune de ses décisions n'était valable sans l'approbation du gouvernement; ses séances n'étaient point publiques; il était interdit à tout Conseil Général de publier une adresse, de se mettre en correspondance avec d'autres Conseils Généraux ou des Conseils d'Arrondissement....."

A. Rambaud

Histoire de la civilisation contemporaine en France 1896

ELECTIONS CANTONALES DANS LES CANTONS DE LUGNY ET DE  
MACON DE 1833 à 1884 (annuaire de Saône et Loire 1884)

\*\*\*\*\*

DATES. DES ÉLECTIONS.	NOMS DES ÉLUS.	Inscrits.	Votants.	Voix.	Motifs.	CONCURRENTS.
--------------------------	----------------	-----------	----------	-------	---------	--------------

Canton de Lugny.

17 nov. 1833	Dupuis, R.-Henri .....	63	49	33		Giraud de Montbellet 14.
4 déc. 42	Chapuys-Montlaille (de)..	72	66	41	R	Dupuis 25.
5 fév. 43	Dupuis, R.-Henri.....	72	61	35	D	Piot, A. 20.
27 août 48	Id.....	3665	797	399	R	Loustoneau 327.
9 déc. 49	Franon, J.-Philibert.....	3751	1517	704	D	Loustoneau 409.— Meunier 253.
1 <sup>er</sup> août 52	Villars, J.-F.-Prosper.....	3863	2118	1721	R	Meunier 260. — Franon 66.
3 juin 1855	Chapuys-Montlaille (de)..	3865	2383	2229	R	Meunier 102.
19 juin 64	Id.....	3987	2401	1743	R	Lacroix 653.
19 avril 68	<i>Ballottage</i> .....	4045	3241	»	M	Lacroix 997. — Piot, H. 693. — Thimel 635.— Guichard 584.— Meunier 325.
26 avril 68	Lacroix, Nicolas-Louis....	4045	3125	1850		Piot, H. 1263.
8 oct. 71	Bouilloud, Jean.....	4006	2130	1577	R	Lacroix 519.
4 nov. 77	Id .....	3832	2793	2728	R	»
12 août 83	Id.....	3763	2346	2279	R	»

Canton de Mâcon nord.

17 nov. 1833	Lamartine (de), A.....	135	101	56		Defranc 31.— Dupasquier 12.
4 déc. 36	Id.....	144	75	71	R	»
16 nov. 45	Id.....	152	77	72	R	»
27 août 48	Id.....	4306	889	646	R	Martin, E. 178.
10 sept. 48	Martin, Ernest .....	4306	632	275	D	Villars 155. — Guillemain 133.
1 <sup>er</sup> août 52	Barbentane (de).....	4354	1695	1455	R	Lamartine 168.— Martin, E. 45.
16 juin 61	Id.....	4786	1869	1759	R	Lacroix 73.
14 fév. 69	<i>Ballottage</i> .....	5047	3734	»	M	Piot, J. 1812.— De Barbentane 889.— Boullay 832.— De Parseval 198.
21 fév. 69	Piot Jules.....	5046	3666	2187		De Barbentane 1451.
12 juin 70	Id.....	5047	3309	2099	R	Boullay 1116.
8 oct. 71	Boullay, Etienne.....	4711	2557	2046	R	Desmarquest 384.
4 oct. 74	Id.....	4712	2281	2147	R	»

Canton de Mâcon sud

Réuni à La Chapelle jusqu'en 1848.

17 nov. 1833	Foillard, Pierre-François..	237	145	73		Desvigne 37. — Defranc 11.
4 déc. 42	Id.....	261	183	93	R	De Champvent, G. 62.— Villars 19.
27 août 48	Lamartine, (de) A.....	4438	943	680	R	Chamborre 87.
1 <sup>er</sup> août 52	Vitallis, A.-Henri .....	4110	1505	1048	R	Lamartine 431.
3 juin 55	Id.....	3705	1173	1022	R	Lamartine 76.— De Rambuteau 64.
19 juin 64	Piot, Abraham .....	5137	2717	1994	R	Margue, L. 404.— Champvent 262.
11 oct. 68	Ballard, J.-Guillaume....	5058	2719	2057	M	Renard-Gardon 421.— Taperin 217.
8 oct. 71	Id.....	4718	2868	2400	R	Jacquelot 322.
4 nov. 77	Martin, François.....	4936	2839	2598	R	»
12 août 83	Id.....	4933	2118	1989	R	»
6 juil. 84	<i>Ballottage</i> .....	4880	2927	»	D	Piot, H. 1047. — Lasnier 941. — Thévenin 920.
13 juil. 84	Lasnier, Philippe.....	4879	2910	1589		Piot, H. 1276.



302

247

Bissy-la-Maconnaise

Collongette

Mercey

Bunard

LUGNY

Montbelet

Boye

Baroy

Bas de Montbelet

Genoux-de-Suisse

Londelaine

Jean-Laroye

Poit-Roage

les Michands

Verzet

Mirande

Chan de Montbelet

Pierre-de-Lanques

Peronne

le Bue

Fleurville

le Carrige

Cumtane

Albain

Champagne

Cray

S. Maurice-de-Nathanais

Clesse

la Salle

de Gourtaise

Ch<sup>o</sup> de la Salle

Senozan

Satanay

Lauze

Charbonniere

Ozan

la Plancher

Bois du Parc

St. Martin-de-Senozan

Asniere

Blany

la Ville

Petit St. Jean

St. Jean

Aisne ou Vesne

Chaufau

Gd. Bois

St. Jean

les Belouse

Seuence

Manziat

la Foret

Hurigny

Pinoux

la Fontaine

Chamy

la Salle

EMILE MAGNIEN dans son histoire de Mâcon et du Mâconnais parle de la misère du peuple du mâconnais au XI siècle et cite cette histoire tirée de la chronique de Raoul Glaber, moine de Cluny.

Même si ce récit n'a pas de rapport direct avec la présente étude, je le cite car le bois de Chatenay surplombe le Carruge et Champagne(1). Il explique la légende de l'ogre de Champagne, légende que m'a contée un vigneron qui la tient de sa grand mère.

"Il existe une église, distante d'environ trois milles de la cité de Mâcon, située dans la forêt de Chatenay, solitaire et sans paroisse et dédiée à Saint Jean. Près de cette église, un homme sauvage avait installé sa cabane. Tous ceux qui passaient par-là ou qui se rendaient chez lui, il les égorgeait et les faisaient servir à ses abominables repas. Or, il arriva un jour qu'un homme vint avec sa femme lui demander l'hospitalité, et prit chez lui quelque repas. En promenant ses regards dans tous les coins de la cabane, il aperçut des têtes coupées d'hommes, de femmes et d'enfants. Aussitôt, il pâlit, cherchant à sortir. Mais le sauvage occupant de la cabane s'y opposa et voulut le faire rester de force. Epouvanté par ce traquenard où il allait mourir, notre homme eut enfin le dessus et gagna en toute hâte la ville avec sa femme. Il y raconta ce qu'il avait vu au comte Otton et aux autres citoyens. On envoya sans plus tarder des hommes pour voir si c'était vrai... Ils trouvèrent le sanguinaire individu dans sa cabane, avec les têtes de quarante huit victimes... Ils le conduisirent dans la ville où il fut attaché à un poteau dans une grange, puis, comme je l'ai vu, ils le brûlèrent ".

---

(1) voir le plan de la couverture ( Cassini vers 1750) et la carte d'état major ( vers 1884).

